

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 30 Avril 2024
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Dominique Méan, Richard Brusa, Christine Petitjean, Valérie Faivre, Tantely Brun, Jean Camus, Nicolas Jacquier, Jérôme Lamonica, Delphine Vuillermoz, Carolyne Le Bonniec

Excusés : Claude Pierrel (pouvoir à Jean Camus), Alexandre Adam (pouvoir à Valérie Faivre), Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Tantely Brun est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu de la séance du 14 mars 2024

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- **Commission Mi S'tembre** : Richard Brusa souligne la forte participation à cette commission. Jurabsolu a proposé une affiche, un flyer sera également édité. Un programme de la Mi S'tembre va être édité, réalisé par Tantely Brun, financé par la publicité. Il a été demandé aux associations d'envoyer leurs articles. Le menu du repas du vendredi soir a été défini : Apéritif offert par la Commune, Saucisse de Morteau, cancoillotte, pommes de terre, salades, il sera suivi d'une animation DJ. Samedi matin : Marche du coeur, avec la participation de MocSARR, de la Croix Rouge, et des Pompiers ; cyclo avec le Guidon. Samedi après-midi : Fête des associations,... Dimanche géré par le CRJB. Mardi : concours de volailles cuisinées, animations de plusieurs confréries au Marché couvert autour des AOP et AOC... Exposition et dégustation de fromages, la Fromagerie de Desnes va confectionner un Comté. Prochaine réunion : 10 juin 2024.

- **Commission Economie-Commerce** : Valérie Faivre a remercié les conseillers présents au Forum des opportunités du 6 avril. Les projets avancent :

- Salon de thé : installation dans l'ancien Vivarium.

- Épicerie portugaise et boutique test : deux dossiers ont été déposés.

La Boulangerie La Familiale sera dans l'émission La Meilleure Boulangerie de France, demain à 18h30 sur M6.

- **Commission Travaux** : Richard Brusa a fait un point sur les travaux du Faubourg d'Aval qui se sont bien déroulés. L'enrochement au Collège et au parking de la Foule est terminé, l'implantation d'une borne d'accès est à l'étude. L'aménagement de la rue de Vallière et l'implantation de plateaux-ralentisseurs - rue du Rondeau et avenue Jean de Chalon-Arlay- sont en réflexion. Un courrier recommandé sera adressé au maître d'oeuvre des travaux de revitalisation afin de résoudre les défauts de conception. Les travaux de la Foule pour les terrains de pétanque commenceront le 6 mai.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

- **Commission Sports** : la commission a visité la plaine de jeux et a découvert les installations. Les participants étaient étonnés de la dimension et de la fréquentation des installations. La Commune va reprendre la gestion de la salle du Seillon, jusqu'alors déléguée à la Communauté de Communes Bresse - Haute-Seille.

4. Révision simplifiée du PLU

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certains projets sont bloqués par le PLU actuel. Il rappelle le contentieux en cours pour un cheminement en déplacements doux desservant le futur EcoQuartier qui pourrait être sécurisé par le PLU. Le PLU bloque également d'éventuels projets artisanaux dans le secteur de la rue de la Verne. Un particulier souhaiterait enfin aménager une aire pour camping-cars rue de Vallière.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal et propose d'engager cette révision du PLU dont les contours seront précisés ultérieurement, après avoir rencontré la DDT et le Pays Lédonien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5. Emprunt bancaire

Richard Brusa présente les deux offres bancaires reçues, de la part du Crédit Agricole et de la Banque Populaire.

Il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole, mieux disante, ce qui permet de consolider l'auto-financement de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité, moins la voix de monsieur le Maire (ne prend pas part au vote).

6. Tableau des emplois 2024

Isabelle ROBERT quittera son poste au 3 juin pour rejoindre la commune d'Arc-les-Gray par voie de mutation.

Un recrutement a été initié pour la remplacer et une candidate a été retenue.

(arrivée de Nicolas Jacquier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7. Acquisition de terrain

(départ de Dominique Méan)

Monsieur le Maire fait état au conseil municipal de la proposition de la mise en vente de la parcelle cadastrée ZA 390 et AC 178, d'une contenance de 998 m², sis chemin des Toupes, au coeur du futur EcoQuartier. Le vendeur et Monsieur le maire sont parvenus à un accord ; le prix proposé pour l'ensemble est de 42 000 € (hors frais notariés).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

8. Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'une lutte efficace et coordonnée contre les espèces invasives et nuisibles, en l'occurrence le frelon asiatique. Ce frelon pose de graves problèmes en termes de biodiversité, d'agriculture, et de sécurité publique. Il est particulièrement dangereux pour les abeilles, les cultures, et peut représenter un risque pour les habitants. Un plan de lutte national vient justement d'être annoncé, visant à contrôler et réduire les populations de frelons asiatiques pour limiter leurs impacts négatifs.

La Commune souhaitant prendre sa part a décidé de s'associer avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), un organisme reconnu pour son expertise dans la gestion des espèces nuisibles. Ce partenariat permettra de bénéficier de conseils techniques, de ressources pédagogiques, et d'un soutien logistique dans les opérations de lutte contre les frelons asiatiques.

- Aide financière pour la destruction des nids

Afin de soutenir les particuliers confrontés à la présence de nids de frelons asiatiques, il est proposé au conseil municipal a approuvé une aide financière de 50 euros par nid détruit. Cette subvention vise à encourager les habitants à signaler les nids et à prendre des mesures pour leur destruction, en faisant appel à des professionnels agréés pour garantir la sécurité et l'efficacité de l'intervention.

Procédure pour obtenir l'aide :

- Identification du nid : Les habitants doivent d'abord identifier et localiser un nid de frelon asiatique, sans prendre de risque pour leur sécurité, l'espèce pouvant être particulièrement agressive à l'approche du nid.
- Contact des entreprises agréés : il est recommandé de contacter une entreprise spécialisée dans la destruction

des nids de frelons (coordonnées en Mairie).

- Demande d'aide : Après la destruction du nid, les particuliers peuvent soumettre une demande d'aide financière à la mairie, accompagnée de preuves telles que des photos avant et après destruction, ainsi qu'une facture de l'entreprise ayant réalisé l'intervention.

- Validation et versement : la demande sera examinée par les services municipaux, et après validation, la subvention de 50 euros sera versée au demandeur.

- Piégeage

Cette année, les agents municipaux expérimenteront un programme de piégeage des frelons asiatiques pendant le printemps. Le but de cette action est de capturer les fondatrices (reines) avant qu'elles ne forment de nouvelles colonies.

Le conseil municipal encourage les habitants à rester vigilants et à signaler toute activité suspecte de frelons asiatiques, en rappelant que la prévention et la réaction rapide sont essentielles pour contrôler leur expansion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9. Demandes de subventions

Valérie Faivre présente la demande de subvention de la Gymnastique volontaire.
Il est proposé de lui accorder une subvention de 750 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

10. Questions diverses

- 8 mai : monsieur le maire annonce que cette année marquera le 80ème anniversaire de la Libération. À cette occasion, des commémorations exceptionnelles seront organisées le 8 mai 2024, en partenariat avec la commune de Villevieux. Cet événement, conçu comme un hommage intercommunal, est le fruit d'une collaboration étroite entre nos deux communes. Une cérémonie se tiendra le matin sur chaque commune, avec la participation de véhicules militaires de la seconde Guerre Mondiale, suivies d'un vin d'honneur commun à la salle des fêtes de Bletterans. Tout au long de la semaine, deux expositions de matériel militaire seront proposées, ainsi que la projection de films documentaires réalisés à partir d'images d'époque (programme en Mairie).

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mercredi 12 juin à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger



Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,



Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

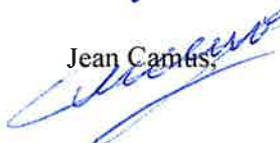
Alexandre Adam,



Tantely Brun,

Jean Camus,

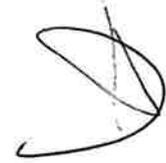
Nicolas Jacquier,



Jérôme Lamonica,

Carolyne Le Bonniec,

Delphine Vuillermoz,



Caroline Médigue,

Chantal Perreaut.